

Les pensions dans les pays de l'OCDE



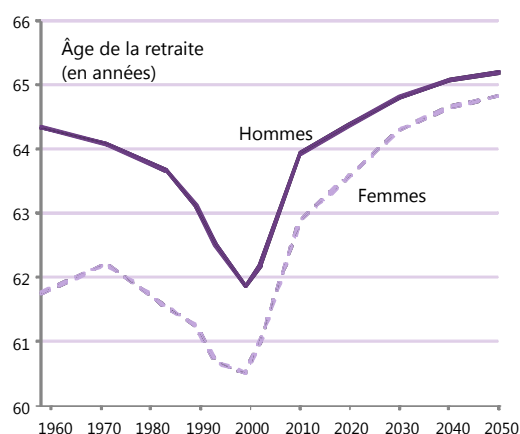
Les tendances actuelles et les enjeux des politiques des systèmes de retraite

La réforme des retraites demeure l'une des priorités des pouvoirs publics ; la crise économique et financière a accéléré le rythme du changement. Encourager chacun à travailler plus longtemps – en relevant l'âge de la retraite et en réduisant les incitations à partir en retraite anticipée – est un objectif essentiel des autorités. D'autres mesures récentes visent à améliorer la viabilité financière des régimes tout en assurant des revenus suffisants aux personnes âgées.

L'âge d'ouverture des droits aux prestations est l'indicateur des systèmes de retraite le plus visible et le plus facile à comprendre. De ce fait, les propositions visant à le relever ont souvent rencontré une forte résistance, alors que des mesures plus techniques, introduites « furtivement », se sont fréquemment avérées plus faciles à mettre en œuvre.

Néanmoins, la République tchèque, la Grèce, la Hongrie et la Turquie ont tous récemment annoncé des augmentations de l'âge normal de la retraite à 65 ans. Et certains pays ont pris des dispositions au cours des cinq dernières années pour une augmentation progressive de l'âge de la retraite au-delà de 65 ans : l'Australie et l'Allemagne à 67, et le Royaume-Uni à 68. Le Danemark va augmenter l'âge de la retraite à 67 et ensuite le lier à l'espérance de vie. Outre les États-Unis, l'Islande et la Norvège, cela porte à sept le nombre de pays de l'OCDE ayant fixé l'âge normal de la retraite à plus de 65 ans ou qui devraient le faire.

1 L'âge de la retraite dans les pays de l'OCDE, 1960-2050



Source : analyse de l'OCDE.

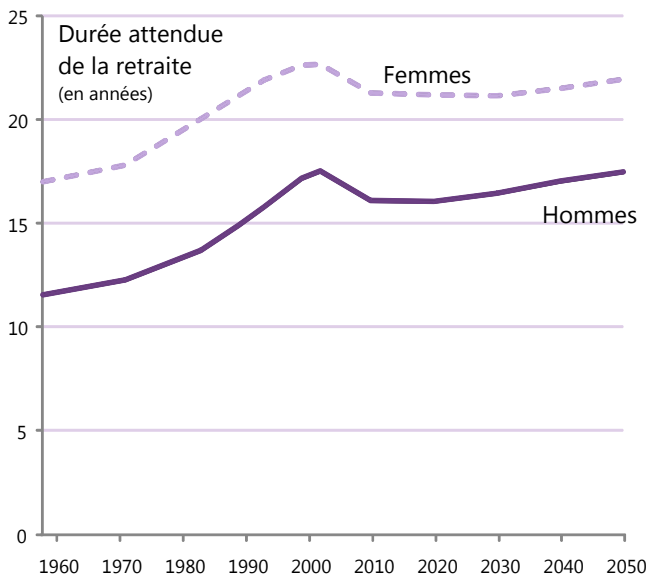
L'âge de la retraite a reculé pendant plusieurs décennies, jusqu'à une période relativement récente (graphique 1). Pour les hommes, il a diminué de 2.5 ans de 1958 à 1999, en passant ainsi légèrement en-dessous de 62 ans en moyenne dans les pays de l'OCDE. Pour les femmes, la réduction est moins marquée, mais l'âge de la retraite s'établissait en moyenne à 60.5 ans pour les femmes en 1999, soit 1.5 ans en deçà de celui des hommes.

De 1999 à aujourd'hui, l'âge normal de la retraite pour les hommes et les femmes a progressé en moyenne de plus de deux ans.

La figure 1 montre les évolutions passées, ainsi que l'impact des augmentations futures, déjà annoncées, de l'âge de retraite. À long terme, l'âge de la retraite sera en moyenne légèrement supérieur à 65 ans pour les hommes, en fonction des projets actuels. En 2050, il devrait être un peu plus bas pour les femmes, car un petit nombre de pays de l'OCDE (Italie, Pologne et Suisse) prévoient actuellement de maintenir des âges de retraite différents pour les hommes et les femmes à l'avenir.

L'âge de la retraite a baissé pendant plus de 40 ans en dépit d'une hausse continue de l'espérance de vie. Compte tenu de l'abaissement de l'âge de la retraite et de l'allongement de l'espérance de vie, la durée moyenne de la retraite dans les pays de l'OCDE (à compter de l'âge normal de la retraite) a augmenté de 5.6 ans entre 1958 et 1999 pour les hommes comme pour les femmes.

2 Durée attendue de la retraite, 1960-2050



Note : durée attendue de la retraite à compter de l'âge normal de la retraite calculée pour chaque pays à partir des données et des projections relatives à l'espérance de vie à l'échelle nationale.

Source : analyse de l'OCDE.

La figure 2 montre également comment la durée de la retraite se modifiera dans le futur. La décennie écoulée a vu une baisse de la durée de retraite due à l'augmentation de l'âge de retraite déjà mise en œuvre. Malgré les majorations déjà prévues par certains pays de l'OCDE entre 2010 et 2050, les projections suggèrent que l'espérance de vie à l'âge normal de la retraite devrait progresser au cours de cette période, bien que modérément pour les femmes. En 2050, la durée de la retraite attendue en moyenne (à partir de l'âge normal de la retraite) reviendra pour les hommes au niveau record atteint en 1999 ; pour les femmes, elle ne sera que légèrement inférieure à ce pic.

Quelle que soit l'évolution de l'âge normal de la retraite, il n'en demeure pas moins que l'âge *effectif* de la retraite est inférieur à l'âge standard d'ouverture des droits à la retraite dans deux tiers environ des pays de l'OCDE. Les hommes prennent en effet leur retraite avant 60 ans (en moyenne) dans huit pays de l'OCDE, à savoir l'Autriche, la Belgique, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, le Luxembourg et la République slovaque.

Plusieurs pays ont pris des mesures – autres que le relèvement de l'âge normal de la retraite – afin d'encourager les salariés à travailler plus longtemps (voir la rubrique « incitations relatives à la retraite » dans la présentation synthétique des réformes des retraites dans le tableau 3). En Belgique, au Danemark, en Grèce et aux Pays-Bas, les possibilités de départ en retraite anticipée ont été limitées. La Finlande, la France et le Royaume-Uni ont amélioré les mécanismes permettant de reprendre une activité *après* l'âge normal de la retraite.

3 Réformes de retraites sur la période 2004-2009

	Couverture	Adéquation des prestations de retraite	Viabilité financière	Age de la retraite	Incitations au départ à retraite
Allemagne	●	●		●	●
Australie		●		●	
Autriche	●	●		●	●
Belgique		●			●
Canada					
Corée	●	●	●		●
Danemark				●	●
Espagne		●			
États-Unis	●				
Finlande		●	●		●
France	●	●	●	●	●
Grèce	●	●		●	●
Hongrie	●		●	●	●
Irlande			●		●
Islande			●		●
Italie	●		●	●	
Japon				●	●
Luxembourg					
Mexique			●		
Nlle-Zélande	●				
Norvège	●				
Pays-Bas					●
Pologne	●			●	●
Portugal	●		●		
Rép. Slovaque			●		
Rép. Tchèque				●	
Royaume-Uni	●	●		●	●
Suède		●	●		
Suisse	●		●	●	●
Turquie				●	

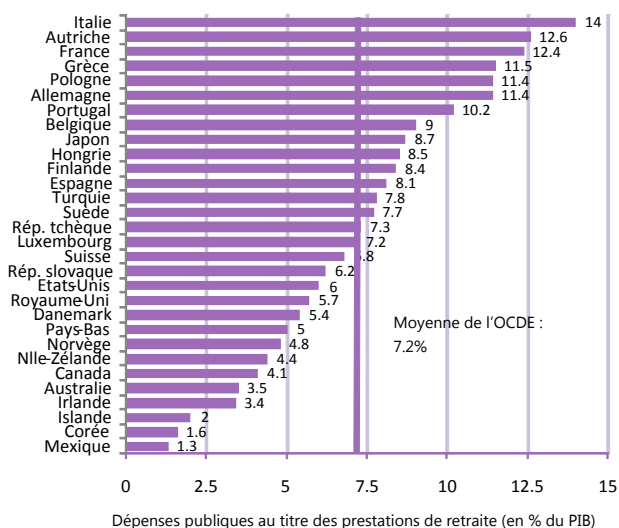
Source : Les pensions dans les pays de l'OCDE 2009

La viabilité financière

Le simple fait de travailler plus longtemps alors que l'espérance de vie s'allonge permettrait dans une large mesure aux gouvernements d'alléger la charge des retraites publiques et d'en supporter les coûts à long terme. Aujourd'hui, les pays de l'OCDE consacrent en moyenne 7.2 % du revenu national au titre de dépenses pour les prestations de retraite servies par le régime public (graphique 4).

La part du budget allouée aux retraites publiques a progressé à un rythme rapide, de 17 % supérieur à la hausse du revenu national sur la période allant de 1990 à 2005. Dans les pays de l'OCDE, les retraites représentent en moyenne 17 % du total des dépenses publiques. Seules la santé et l'éducation absorbent généralement une plus grande proportion du budget de l'État.

4 Dépenses publiques au titre des prestations de retraite en 2005



Source : *Les pensions dans les pays de l'OCDE 2009*.

De nombreux pays de l'OCDE sont déjà passés par le processus souvent pénible destiné à améliorer l'équilibre financier de leur système de retraite à long terme. Ces cinq dernières années, une partie d'entre eux ont pris des mesures supplémentaires.

En Corée, l'objectif de taux de remplacement – pension rapportée au salaire perçu pendant la vie active – va être ramené de 60 % à 40 %. En Suisse, la prestation minimum versée par les régimes professionnels obligatoires va diminuer.

La France et le Mexique se sont attelés aux retraites des salariés du secteur public, qui n'avaient guère subi de changement lorsque les prestations de retraite versées aux salariés du secteur privé avaient été revues à la baisse. L'Irlande va soumettre ses fonctionnaires à des cotisations en prévision de leur retraite.

Des revenus suffisants pour les retraités

Les responsables de la politique des retraites ne peuvent se concentrer uniquement sur la viabilité financière du système de retraite, car il reste nécessaire de veiller à que les revenus des personnes âgées soient suffisants. Il convient à cette fin de trouver le juste équilibre entre viabilité *financière* et viabilité *sociale* des systèmes de retraite.

Au cours des cinq dernières années, la revalorisation des prestations de retraite s'est généralement adressée aux retraités à faible revenu. L'Australie, les États-Unis, la Grèce et le Royaume-Uni ont effectué des versements forfaitaires exceptionnels. Les retraites de base (forfaitaires) servies en Corée et au Royaume-Uni ont été revues à la hausse. L'Australie va relever la pension vieillesse de près de 11 % et la Finlande garantir, à compter de 2011, un revenu minimum au

titre de la retraite de 23 % supérieur à la retraite nationale actuelle. La Belgique, l'Espagne et la France vont majorer les retraites minimum au-delà de ce que préconisent les règles d'indexation habituelles.

Dans un contexte de révision à la baisse des pensions publiques, de nombreux pays encouragent les salariés à constituer eux-mêmes une épargne par le biais de dispositifs de retraite privés individuels ou professionnels.

La France, la Hongrie, la Pologne et le Portugal ont introduit de nouveaux régimes de retraite privés, souvent assortis d'avantages fiscaux. L'Allemagne a prolongé les incitations fiscales qui auraient dû prendre fin en 2008. La Norvège a imposé aux salariés de cotiser dans une faible proportion à un régime de retraite privé.

La Corée et l'Italie ont continué à essayer de transformer les régimes existants d'indemnités de fin de contrat gérés par les employeurs en plans de retraite professionnels, sans grand succès jusqu'à présent.

La Nouvelle-Zélande a lancé son dispositif KiwiSaver, un régime privé auxquels les salariés sont automatiquement affiliés, mais avec possibilité d'en sortir. Le Royaume-Uni a légiféré afin de mettre en place un régime analogue, qui entrera en vigueur en 2012. Ces mécanismes d'affiliation automatique visant à accroître la couverture des dispositifs de retraite privés facultatifs sont étudiés en détail dans le chapitre des *Pensions dans les pays de l'OCDE 2009* portant sur « Le déficit d'épargne-retraite et l'épargne-retraite facultative ». Cette stratégie a été amplement discutée dans d'autres pays de l'OCDE, dont les États-Unis.

Un nombre limité de pays seulement ont introduit des modifications afin d'étendre la couverture des régimes de retraite obligatoires (publics, pour la plupart). La Grèce espère l'élargir par le biais de mécanismes institutionnels nouveaux, plus simples. La Suisse a abaissé le seuil de rémunération pour qu'un plus grand nombre de salariés à temps partiel faiblement rémunérés soient couverts. Le Royaume-Uni a assoupli les conditions d'ouverture des droits à la retraite de base et renforcé les crédits accordés pour la garde d'une personne dépendante. L'un des résultats attendus est notamment que 90 % des femmes aient droit à une retraite de base à taux plein en 2050, contre 30 % à peine aujourd'hui.

L'enjeu démographique

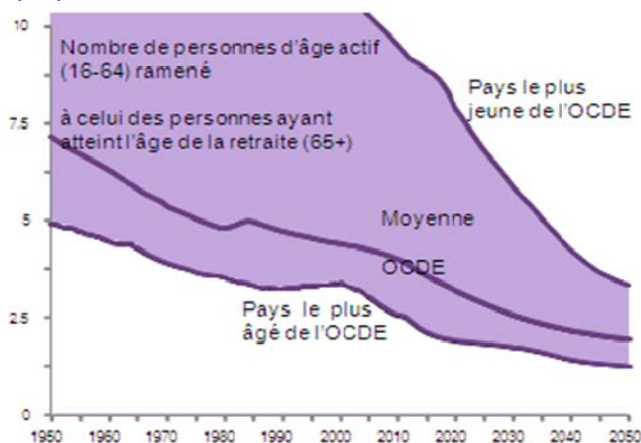
L'un des principaux objectifs des réformes était d'améliorer l'équilibre financier à long terme des systèmes de retraite confrontés à leur maturation et au vieillissement de la population. L'allongement de l'espérance de vie et le déclin du taux de fécondité ont

contribué au vieillissement démographique au cours des dernières décennies, et ce processus va se poursuivre.

D'ailleurs, ce phénomène est loin d'être nouveau. En 1950, on comptait plus de sept personnes d'âge actif pour une ayant dépassé l'âge de la retraite (voir le graphique 5). Ce ratio est revenu à six pour une en 1963, à cinq pour une en 1976 et il s'établit actuellement à quatre pour une. Dans les 40 années qui viennent, on devrait dénombrer, pour une personne de plus de 65 ans, trois personnes d'âge actif à partir de 2023 et deux seulement à compter de 2047.

Depuis 2005, le Japon est le pays de l'OCDE qui compte le nombre plus élevé de personnes âgées et il devrait le rester. En 2050, par exemple, on recensera à peine 1.2 Japonais d'âge actif pour une personne ayant dépassé l'âge de la retraite, contre 1.9 en moyenne dans les pays de l'OCDE.

5 Un siècle de vieillissement de la population



Source : *Les pensions dans les pays de l'OCDE 2009*

Les augmentations prévues dans la part de la population en âge de prendre sa retraite, dans certains pays de l'OCDE qui sont actuellement âgés en termes démographiques – Belgique, France, Pays-Bas, la Norvège, la Suède et le Royaume-Uni, par exemple – devraient être relativement faibles au cours des 40 prochaines années. En revanche, les pays de l'OCDE qui sont actuellement démographiquement jeunes – la Corée, le Mexique et la Turquie – vieilliront plus rapidement. La Corée est

l'exemple le plus spectaculaire: aujourd'hui troisième pays le plus jeune de l'OCDE, elle se classera en 2050 au deuxième rang des pays dont la population est la plus âgée.

La réforme des retraites : processus et mesures adoptées

Les pays de l'OCDE ont continué, ces dernières années, à réformer activement leurs systèmes de retraite. Ces toutes dernières années, la plupart des pays ont pris de nouvelles dispositions pour que leur système de retraite puisse s'inscrire sur le long terme. Ces changements sont décrits dans le chapitre consacré aux « Réformes récentes des retraites » dans la publication *Pensions dans les pays de l'OCDE 2009*.

Toutefois, les années 2004-09 ont été davantage marquées par une évolution que par une révolution. Les mesures adoptées n'ont rien eu des vastes réformes systémiques adoptées dans certains pays de l'OCDE pendant la période allant du début des années 90 à 2004.

La crise économique et financière a focalisé plus que jamais l'attention des gouvernements sur le court terme. Cela entraîne deux dangers. Le premier est que la planification stratégique à long terme – essentielle pour la politique des retraites – soit mise de côté. Le second est que davantage de gouvernements puissent être tentés de revenir sur les réformes antérieures à l'heure où les conditions se dégradent sur le marché du travail. Il reste nécessaire, en dépit de ces pressions, que les gouvernements prennent des mesures qui garantissent la mise en place d'un système de retraite à long terme qui soit sûr, adéquat, viable sur le plan financier et efficace du point de vue économique. ■

Remerciements

La présente synthèse a été rédigée à l'intention des médias par Anna Cristina D'Addio et Edward Whitehouse de la Division des politiques sociales de l'OCDE. De nombreux collègues de l'OCDE ont contribué à cette synthèse et aux travaux de recherche correspondants, tels que Rafal Chomik, Martine Durand, John P. Martin, Monika Queisser, Andrew Reilly et Asghar Zaidi de la Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE. © OCDE 2009.

Informations complémentaires

Edward Whitehouse
Division des politiques sociales de l'OCDE
edward.whitehouse@oecd.org
+33 (0)6 25 89 56 67

Spencer Wilson
Division des relations avec les médias de l'OCDE
spencer.wilson@oecd.org
+33 (0)1 45 24 81 18

www.oecd.org/els/social/pensions/PAG-fr



Les pensions dans les pays de l'OCDE 2009

Panorama des systèmes de retraite
ISBN 978-92-64-06085-2

244 p. Prix : 35 EUR,
47 USD, 4 300 JPN,
29 GBP, 630 MXN

Éditions de l'OCDE
12 novembre 2009

